

rec 07/06/05

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE
DU 16 JUIN 2005**



SOMMAIRE

Page 3

ORDRE DU JOUR

Page 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 5

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Page 6

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Page 9

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 11

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Page 15

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004

Page 16

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2004

Page 17

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

Page 18

TEXTE DES RÉOLUTIONS A.G.O.

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'A.G.O.

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004
2. Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE
3. Approbation desdits comptes et conventions
4. Quitus aux Administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes
5. Affectation du résultat
6. Fixation du montant des indemnités de fonction allouées au Conseil d'Administration
7. Renouvellement de mandats de Commissaires aux comptes.

DE LA COMPÉTENCE DE L'A.G.E.

1. Décision à prendre conformément aux dispositions des articles 664 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

ADMINISTRATEURS PRIVÉS

YEDIETI René (Librairie de France)
Amaury De CASTEJA (Hachette Livre International)
KONATÉ Lamine
WASTIAUX Marie-Claire
SOW Berthe
TOURÉ Saliou
VEZY Frédéric (Édipresse)

ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

AHOURE Jacqueline (Ministère de l'Économie et des Finances)
ROGUES DE FURSAC Paulette (Ministère de l'Éducation Nationale)
AHOUNAN BOGUI Yves-Ange (Ministère de la Culture et de la Francophonie)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mazars & Guérard
CECA

4

5

6

7

ok!

EXERCICE 2004

BILAN - SYSTÈME NORMAL

Période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

(en Francs CPA)

ACTIF	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
Immobilisations incorporelles nettes	15 000 000	15 262 818
Immobilisations corporelles nettes	144 507 375	145 687 295
Immobilisations financières	24 345 538	24 345 538
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	183 852 913	185 295 651
Stocks	868 479 946	939 430 014
Créances et emplois assimilés	1 208 494 171	1 979 263 296
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 076 974 117	2 918 693 310
Trésorerie - Actif	268 685 915	215 895 526
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	2 529 512 945	3 319 884 487

PASSIF	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
Capital	134 000 000	134 000 000
Primes et réserves	26 896 678	26 896 678
Report à nouveau	323 761 568	339 398 766
Résultat net de l'exercice	-823 416 081	-15 637 198

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels des Nouvelles Éditions Ivoiriennes (NEI), tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales généralement admises. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2004.

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous portons à votre attention les observations suivantes :

- La Côte d'Ivoire connaît une crise depuis le 19 septembre 2002. Cette situation entraîne pour l'ensemble des opérateurs économiques, un risque systématique dont l'effet ne peut être intégralement appréhendé dans les comptes.

- La situation nette de la société est négative de 339 millions de FCFA pour un minimum légal de 67 millions de FCFA. Conformément à l'article 664 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA, une Assemblée Générale extraordinaire statuant sur la dissolution anticipée ou la continuité d'exploitation de la société devrait être réunie dans les quatre mois qui suivent la constatation de la perte de plus de la moitié du capital social.

2- Vérifications et informations spécifiques

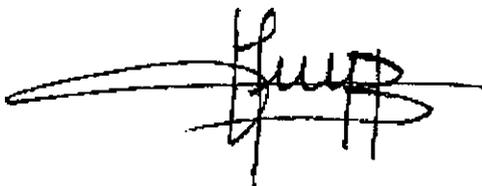
Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Abidjan, le 24 février 2005

Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Associé



**Cabinet d'Expertise
Comptable Audit**

Kouassi Salé
Expert comptable diplômé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, directeur général ou directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1 - Conventions conclues au cours de l'exercice 2004

Nous n'avons été informés d'aucune convention conclue durant l'exercice 2004.

2 - Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

2.1 - Convention d'accords commerciaux

Avec ÉDIPRESSE

Administrateur concerné

l'actionnaire ÉDIPRESSE, représentée par Monsieur Frédéric VEZY.

Nature et objet

Remises commerciales.

Modalités

NEI accorde à ÉDIPRESSE, son principal distributeur, les conditions commerciales préférentielles suivantes, liées au volume commercialisé :

- En 2004, un taux de remise de 32,53 % pour les ventes courantes contre un taux de 28 % généralement appliqué. L'exercice précédent, le taux de remise préférentiel appliqué à EDIPRESSE était de 33,79%;
- une pratique exclusive de retour d'ouvrages invendus.

Cette convention devrait être matérialisée par écrit, d'une part, et faire l'objet d'une autorisation formelle du Conseil d'Administration, conformément à l'article 438 de l'acte uniforme, d'autre part.

2.2- Convention de prestations de service

Avec Hachette Livre

Administrateur concerné

Monsieur Amaury De CASTEJA

Nature et objet

Animation stratégique éditoriale et commerciale.

Modalités

NEI bénéficie du savoir-faire de la société Hachette Livre en matière d'animation stratégique éditoriale et commerciale. Elle bénéficie de l'accès prioritaire aux coéditions Hachette Livre et à la non-concurrence du partenaire sur le marché scolaire ivoirien.

En contrepartie, elle verse à Hachette Livre une redevance annuelle représentant :

- 4 % du chiffre d'affaires net inférieur à 2 999 millions de FCFA,
- 2 % du chiffre d'affaires net compris entre 3 000 millions de FCFA et 4 999 millions de FCFA;
- 1 % du chiffre d'affaires net supérieur à 5 000 millions de FCFA.

La charge de la redevance comptabilité au titre de l'exercice 2004 s'élève à 99 571 333 FCFA.

2.3- Convention d'assistance technique

Avec la société Hachette Livre

Administrateur concerné

Monsieur Amaury De CASTEJA

Nature et objet

Assistance technique

Modalités

Hachette Livre met à la disposition des NEI des spécialistes chargés de l'assister en matière de comptabilité, de gestion et dans le domaine de l'édition.

En contrepartie, Hachette Livre facture aux NEI :

- un forfait journalier de 500 000 FCFA ou 700 000 FCFA selon la nature de l'intervention et la qualification de l'intervenant pour chaque intervention du spécialiste d' Hachette Livre ;
- un forfait journalier pour les frais de séjour en Côte d'Ivoire d'un montant de 100 000 FCFA par intervenant ;
- les autres frais réels liés à l'assistance technique.

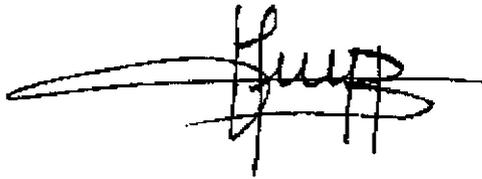
La charge d'assistance technique comptabilisée au titre de l'exercice 2004 s'élève à 20 000 000 FCFA.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur l'ensemble de ces conventions.

Abidjan, le 24 février 2005

Mazars & Guérard

Armand Fandohan
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Armand Fandohan', with a long horizontal stroke extending to the left.

**Cabinet d'Expertise
Comptable Audit**

Kouassi Salé
Expert comptable diplômé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kouassi Salé', with a large, stylized initial 'K'.

EXERCICE 2004**BILAN - SYSTÈME NORMAL**Période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

(en Francs CFA)

ACTIF	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
Immobilisations incorporelles nettes	15 000 000	15 262 818
Immobilisations corporelles nettes	144 507 375	145 687 295
Immobilisations financières	24 345 538	24 345 538
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NET	183 852 913	185 295 651
Stocks	868 479 946	939 430 014
Créances et emplois assimilés	1 208 494 171	1 979 263 296
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 076 974 117	2 918 693 310
Trésorerie - Actif	268 685 915	215 895 526
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	2 529 512 945	3 319 884 487

PASSIF	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
Capital	134 000 000	134 000 000
Primes et réserves	26 896 678	26 896 678
Report à nouveau	323 761 568	339 398 766
Résultat net de l'exercice	-823 416 081	-15 637 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-338 757 835	484 658 246
Dettes financières	178 221 009	189 580 041
Dettes d'exploitation	2 329 293 986	2 284 404 864
TOTAL PASSIF CIRCULANT	2 507 514 995	2 473 984 905
Trésorerie - Passif	360 755 785	361 241 336
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	2 529 512 945	3 319 884 487

EXERCICE 2004**COMPTE DE RÉSULTAT**Période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

(en Francs CFA)

DÉSIGNATION	EXERCICE 2004	EXERCICE 2003
Ventes de marchandises	2 369 179 270	2 789 445 685
Prestations de service		2 339 635
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 369 179 270	2 791 785 320
Autres produits	230 612 491	260 118 187
TOTAL	2 599 791 761	3 051 903 507
Achats et frais sur achats	1 515 918 624	1 593 840 651
Variation de stocks	129 079 738	87 457 966
Transport	122 289 431	120 181 901
Services extérieurs	1 053 414 110	743 302 283
Impôts et taxes	48 002 469	47 590 990
Autres charges	15 328 052	17 100 615
TOTAL	2 884 032 424	2 609 474 406
VALEUR AJOUTÉE	-284 240 663	442 429 101
Charges du personnel	421 184 497	365 749 053
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-705 425 160	76 680 048
Dotations aux amort. et provisions	65 416 141	50 332 686
Reprise de provisions	43 477 410	82 293 783
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-727 363 891	108 641 145
Produits financiers	1 393	3
Charges financières	86 708 583	109 051 114
RÉSULTAT FINANCIER	-86 707 190	-109 051 111
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-814 071 081	-409 966
Produits H.A.O.	2 500 000	3 000 000
Charges H.A.O.		4 269 232
RÉSULTAT H.A.O.	2 500 000	-1 269 232
Impôt sur le résultat	11 845 000	13 958 000
RÉSULTAT NET	-823 416 081	-15 637 198

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)Période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004

(en Francs CFA)

Réf. Liasse	DESCRIPTION	EMPLOIS	RESSOURCES
	Croissance interne Croissance externe	31 855 025	2 500 000
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	31 855 025	2 500 000
FG	Variation du besoin de financement d'exploitation		886 608 315
FH	EMPLOIS ÉCONOMIQUES À FINANCER	31 855 025	889 108 315
FK	EMPLOIS TOTAUX À FINANCER		857 253 290
FL	Financement interne		-803 977 350
FS	RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	803 977 350	
FT	EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT		53 275 940
FW	VARIATION DE LA TRÉSORERIE	53 275 940	

TEXTE DES RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes sur la marche de la société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2004, approuve les comptes et les bilans dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux Administrateurs et décharge au Commissaire aux Comptes en fonction au cours de ces exercices.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le cadre de ces dispositions n'a été conclue dans le courant de l'exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux dispositions du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à la somme de 823 416 081 FCFA, intégralement au compte de "Report à nouveau".

Par suite de cette affectation, le compte « Report à nouveau » qui présentait un solde créditeur de 323 761 568 FCFA devient débiteur de 499 654 513 FCFA.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 11 050 000 FCFA, le montant annuel brut global des indemnités de fonction allouées au Conseil d'Administration.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six exercices arrivant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet CECA, représenté par Monsieur KOUASSI SALE, et de Commissaires aux comptes suppléants de CECA et de MAZARS.

TEXTE DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux dispositions des articles 664 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, et constatant que le bilan de l'exercice 2004 précédemment approuvé par elle fait apparaître des capitaux propres négatifs de 338 757 835 FCFA, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société nonobstant la perte de plus de la moitié du capital social.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu.